

COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF

Procès- Verbal du conseil municipal du 28 février 2023

Présents : JEUNET Mélanie, GRAPPE Bernadette, BAUDURET Matthieu, PILLOUD Claude, CHEVALIER François, DURANTON Jacques, BRETON Nicolas, HOCQUARD Marine, BRUILLOT Maxime, CLERGET Sébastien, JACQUIN Thibault

Excusée : BULONE Géraldine (pouvoir à François CHEVALIER)

Absent : JARNO Pascal

Mme Bernadette GRAPPE a été désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal précédent
- Compte-rendu des commissions
- Bois :
 - Tarif affouage 2023
 - Modification foncière des surfaces relevant du régime forestier
 - Attribution des travaux du programme forestier 2023
 - Exploitation de bois non soumis
 - Achat parcelle du BND
- Personnel :
 - Augmentation du nombre d'heures du poste d'adjoint administratif
 - Avancement de grade de l'ATSEM
- Préparation budget primitif 2023 :
 - Devis levée topographique rue des Saillards
 - Devis SJE : plans préalable – enrobé lotissement
 - Devis marteau cloches église.
 - Travaux Pic et Belvédère dans le cadre de l'OGS ;
- Location des salles : projet contrat de location et montant de la caution.
- Questions diverses :
 - Voirie lotissement privé Sur le crêt.

1/ Approbation du PV précédent :

A l'unanimité des membres présents à cette séance, le Conseil Municipal approuve le PV du 19 janvier qui sera affiché et publié sur le site internet.

1 Abstention = Rodolphe, absent Conseil Municipal précédent.

2/Comptes-rendus de commissions : Commission vie locale pour l'organisation de la fête patronale les 20 et 21 mai 2023. Les comptes-rendus des autres commissions seront abordés lors des débats qui suivront.

3/Bois :

- Tarif affouage : Les coûts d'exploitation, de mise en stère et transport ont fortement augmenté cette année. Après débat, le Conseil Municipal fixe le tarif de la taxe d'affouage 2023 à 60 €. Si l'augmentation est importante, il est à noter que le prix du marché d'un stère de bois fendu et livré est d'au moins 65 €. = Validé à l'unanimité
- Modification foncière des surfaces relevant du régime forestier : L'aménagement de la forêt communale étant en cours, il convient de soustraire et d'adjoindre certaines parcelles. Sur conseil de l'ONF, le Conseil Municipal valide la distraction de 1.33 ha ayant vocation de pâturages et l'ajout de 14.98 ha au régime forestier. La forêt communale est ainsi arrêtée à 1 00.05 ha.
- Attribution des travaux du programme forestier 2023 : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les lots suivants :
 - ✓ travaux sylvicoles des parcelles 205 et 206 pour 4 543.50 € HT à Christophe FELIX.
 - ✓ travaux sylvicoles de la parcelle 207 pour 4 404.00 € HT à Franck CRETIN.
 - ✓ travaux sylvicoles de la parcelle 217 pour 4 500.00 € HT à AVENIR FORET.

Des pistes seront également créées cette année, mais les devis ne sont pas encore réalisés.

- L'entreprise COFORET et David GIRARDOT vont exploiter des parcelles non soumises à l'lay, en grande partie scolytées. Les bois sont vendus à l'entreprise COFORET.
- Achat de la parcelle C163 : Mme le Maire rappelle l'existence de la parcelle C 163 appartenant à plusieurs propriétaires, dont 50 % à la commune. L'ONF pense qu'il est intéressant pour la commune d'acquiescer celle-ci en totalité afin d'en avoir la maîtrise et a estimé celle-ci à 24 000 €. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'achat des parts de la parcelle C 163 – lieudit Au séchet- de 79 à 60 ne lui appartenant pas prend note de coût équivalent à 12 000 € pour l'achat, frais notariés à la charge de la commune.

4/ Personnel :

Afin de permettre l'avancement de grade de l'ATSEM au 1^{er} avril 2023, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à la place du poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe. Il est également décidé d'augmenter le poste d'adjoint administratif à 18 heures au lieu de 16 heures à compter du 20 mars 2023 dans la mesure où l'agent effectue des heures pour soulager le secrétariat de mairie.

5/ Préparation du budget primitif 2023 :

À la suite d'une commission travaux, le Conseil Municipal valide quelques devis, afin que les dossiers avancent :

- Devis relevé topographique : Mme le Maire rappelle la délibération du 19 janvier 2023 approuvant l'étude de faisabilité pour la sécurisation du village sur la RD 678- Rue des Saillards, et la nécessité de réaliser un relevé topographique de la zone. Considérant l'étude des différentes offres proposées par le cabinet VERDI, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis du cabinet COLIN pour un montant de 2600 € HT.
- Devis SJE :
 - Plans Sécurité ILAY : Mme le Maire rappelle la décision de mettre en place des aménagements routiers pour réduire la vitesse et sécuriser les piétons, notamment sur la RD75 à l'lay. Considérant la nécessité d'obtenir l'accord du Conseil Départemental et vu la difficulté de réaliser les plans, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire appel à un professionnel et retient l'offre de la SJE de 1399 HT pour la réalisation des plans. Il est à noter la remise de 50% si les travaux de réalisation sont faits par la SJE.
 - Enrobé du lotissement rue des roches : Mme le Maire rappelle que l'ensemble des parcelles du lotissement – Rue des Roches a été vendu et qu'il convient cette année de réaliser l'enrobage définitif de la voie Rue des Roches. Vu les différents devis, après en avoir délibéré et à l'unanimité – 2 abstentions, le Conseil Municipal accepte le devis de 28 057.00 € HT de l'entreprise SJE pour réaliser ces travaux.
- Devis remplacement du marteau des cloches de l'église défectueux : pour un montant de 872 € HT par l'entreprise PRETRE. Accepté à l'unanimité.
- Travaux Pic de l'Aigle et Belvédère des 4 Lacs dans le cadre de l'OGS : Mme le Maire rappelle la nécessité d'aménager les sentiers et de sécuriser les garde corps du belvédère des 4 Lacs et Pic de l'Aigle. Ces sites étant d'intérêt communautaire, les travaux seront réalisés par la CC La Grandvallière : les devis présentés se montent à 115 000 € environ et les demandes de subventions pour 80 % des travaux sont effectuées par la CC La Grandvallière. Toutefois, il est demandé au conseil municipal de délibérer pour autoriser le versement d'un fonds de concours sur la moitié de la partie non subventionnée des travaux, soit la somme de 10 000 €. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le versement d'un fonds de concours de 10 000 € à la CC la Grandvallière (après réalisations des travaux).
- Un point est fait sur les travaux d'investissement et sur la fiscalité 2023.

6/ Location des salles communales : contrat de locations et tarifs des cautions :

Le Conseil Municipal réfléchit et valide le projet de contrat qui sera signé à chaque location d'une salle.

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs de caution demandés lors de l'utilisation des salles communales, après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal, fixe les montants de caution suivants :

- Salle polyvalente- cantine- salle René Jacquemet : 500 €
- Sonorisation : 2000 €

7/ Questions diverses :

- Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de M et Mme LOMBARD souhaitant donner à l'euro symbolique la voirie du lotissement privé Rue Sur le Crêt. Comme pour Val Dombief, le Conseil Municipal refuse car il ne tient pas à assurer la charge financière de l'entretien.
- Demande de Lou VERJUS sollicitant une autorisation d'emplacement pour son Foodtruck au Pic de l'Aigle ou à Ilay. Le Conseil Municipal reste fidèle au choix fait en 2022, à savoir une seule fois par semaine et uniquement au Pic de l'Aigle.

La séance est levée à 23h30.